



## Licenciement amiable pour rapprochement familiale

Par **glooyer**, le **02/09/2009** à **13:51**

Bonjour,

Je resume je travaille sur lyon ma conjointe a trouve du travail sur la region paca. Apres une premiere demande de mutation pour rapprochement familiale qui a ete refuse j'ai du prendre 1 an de conge parental qui ce termine le 30/09/2009 pour suivre ma conjointe et nos 3 enfants. j'ai refais une demande de mutation en attente de reponse. Si mon patron la refuse je vais demander le licenciement a l'amiable pour raison familiale. Mon employeur peu t'il refuser le licenciement amiable ? Quel autre recours puis avoir dans ma situation?

merci par avance.